

Le huit décembre deux mille vingt et un, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins se sont réunis sur convocation en date du premier décembre deux mille vingt et un, régulièrement adressée, et sous la présidence du président, Monsieur Pierre-André PERISSOL (délibérations n° C.21.160 à C.21.171, C.21.178 à C.21.191, C.21.193 à C.21.194) et de Monsieur Jean-Michel LAROCHE; deuxième Vice-Président (délibérations n° C.21.172 à C.21.177 et C.21.192) à la Salle Socioculturelle, Route du Veurdre à LURCY - LEVIS; commune membre de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : M. PERISSOL Pierre-André (absent à la délibération n° C.21.172 à C.21.177 et C.21.192)

Vice-Présidents : Mme DELIGEARD Annick (absente aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177, C.21.190, C.21.192) ; M. LAROCHE Jean-Michel ; Mme TABUTIN Nicole (absente aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177, C.21.192) ; M. PRUGNAUD Noël (absent aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177 et C.21.192) ; Mme LASMAYOUS Isabelle; M. BOISMENU Philippe (absent aux délibérations n° C.21.187 et C.21.190) ; Mme JACQUARD Marie-Thérèse; M. LAMOUCHE Joël; M. VERDIER Frédéric (absent à la délibération n° C.21.190) ; M. BOURGEOT Jean-Michel ;

Membres du bureau : M. MARTIN René (absent aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177 et C.21.192) ; Mme THIERIOT Danièle ; Mme HUGUET Eliane ; M. LUCOT Yannick ; M. LABONNE Jérôme ; M. TOURET Philippe (absent à la délibération n° C.21.190) ; M. MOSNIER Jean-Luc ; M. CARPENTIER Julien ; Mme BARILLET Carine (absente à la délibération n° C.21.190) ; M. BRENON Pierre ; Mme MAURICE Aline; M. CHAMIGNON Jean-Claude; Mme de BREUVAND Cécile ; Mme GARAPON Marie-Luce ; M. BAUDOIN Hervé (présent à partir de la délibération n° C.21.165); Mme BARRETO Maria

Délégués titulaires : M. RICHET Etienne; M. BARRE Jean-Damien ; M. CHERVIER Alain ; Mme SIRET Josiane ; M. CHARRIER Philippe; M. FAIVRE-DUBOZ Xavier; M. DE CONTENSON Christophe ; M. GAUTHIER Jean-Luc ; M. FLAMAND Denis; M. COMBEMOREL Patrick ; Mme LAFORET Véronique (absente à la délibération n° C.21.190) ; M. PRUGNEAU Philippe (absent à la délibération n° C.21.190) ; M. GEFFRAY Mathieu (présent à partir de la délibération n° C.21.165) ; M. KARI Johnny (présent aux délibérations n° C.21.179 et C.21.180 et à partir de la délibération n° C.21.182) ; Mme LEGRAND Dominique (absente aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177, C.21.192 à C.21.193); Mme CHARMANT Annie (absente à la délibération n° C.21.190) ; M. JACQUET Damien ; M. LUNTE Stefan ; M. MONNET Yannick; M. DEGUELLE Alain (absent à la délibération n° C.21.190) ; M. VIRLOGEUX Alain ; Mme PEROT – CLAVEL Lydie; M. BRUNOL Norbert ; M. BRUNOT Jean-Marc ; M. MARCHAND Daniel ; M. CHANY Yves (présent à partir de la délibération n° C.21.165) ; Mme KEBOUR Anne; M. NANCEY Bruno ; M. CLAIRE Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme BERNARDIN Jocelyne, suppléante de M. JARDIN André ; Mme DAUMAS Marie, suppléante de M. MARGELIDON Guillaume

ONT DONNE POUVOIR (CONFORMEMENT A LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021) :

M. ALBOUY Jean-Luc à Mme HUGUET Eliane ; M. BARBARIN Michel à M. VERDIER Frédéric (ne donne pas pouvoir à la délibération n° C.21.190); M. BAUDOIN Hervé à M. LAMOUCHE Joël (absent jusqu'à la délibération n° C.21.164) ; M. DESFORGES – DESAMIN Dominique à M. COMBEMOREL Patrick ; Mme MARTIN Bernadette à Mme LEGRAND Dominique (ne donne pas pouvoir à la délibération n° C.21.190); M. BORDE Alain à M. LAMOUCHE Joël (ne donne pas pouvoir à la délibération n° C.21.190) ; M. DENIZOT Alain à Mme HUGUET Eliane (ne donne pas pouvoir aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177 et C.21.192); Mme RIBIER Véronique à Mme KEBOUR Anne ; Mme BEL Stéphanie à M. VERDIER Frédéric ; M. CHARMETANT Guy à M. CHARRIER Philippe ; Mme CORTEGGIANI Camille à M. LUCOT Yannick (ne donne pas pouvoir à la délibération n° C.21.190) ; M. FIKRY Marwane à M. CARPENTIER Julien ; M. KARI Johnny à Mme de BREUVAND Cécile (absent jusqu'à la délibération n° C.21.182) ; Mme MARTINS Nathalie à Mme de BREUVAND Cécile (ne donne pas pouvoir aux délibérations n° C.21.172 à C.21.177 et C.21.192); M. MOREAU Jean-Michel à M. CARPENTIER Julien ; Mme NAVEAU Céline à M. BOISMENU Philippe ; Mme MARION Odile à M. BRUNOT Jean-Marc ; M. JAYOT Bastien à M. GAUTHIER Jean-Luc ; M. PERRIN Pascal à M. LABONNE Jérôme ; M. CHANY Yves à M. LABONNE Jérôme (absent jusqu'à la délibération n° C.21.164) ; M. LARRIERE-SEYS François à M. MONNET Yannick (ne donne pas pouvoir à la délibération n° C.21.190) ; Mme PLANCHE Laëtitia à M. NANCEY Bruno

ETAIENT EXCUSES

M. GEFFRAY Mathieu (absent jusqu'à la délibération n° C.21.164) ; M. GRIFFET Jean-Michel

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Julien CARPENTIER

- FINANCES :

C.21.160 Budget Primitif 2021 : Décision Modificative n°3

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** les modifications de dépenses et recettes (DM n°3) à apporter au budget principal et aux budgets annexes de l'assainissement, de l'eau, des transports urbains et de la production d'énergie solaire de 2021 telles que présentées dans la délibération.

C.21.161 Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du BP 2022

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou tout représentant à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du montant égal ou inférieur au quart des crédits d'investissement 2021, hors dépenses liées à la dette et hors crédits d'investissement inscrits dans les autorisations de programme, conformément aux tableaux dans la délibération.

C.21.162 Dotation de Solidarité Communautaire 2021 – Répartition entre les communes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **de fixer** le montant global de la dotation de solidarité communautaire à 706 775 € pour l'année 2021,
- **de poursuivre** le lissage sur 10 ans de la dotation de solidarité afin de ne pas faire varier de manière trop importante les montants de DSC octroyés à chaque commune
- **de déterminer** la DSC cible à atteindre au terme de la période de lissage, actualisée en 2021, comme suit :

Attribution par critère (euros)					
Communes	Population DGF	Potentiel fiscal	Bases brutes CFE	Revenu	DSC cible €
	<i>25,5%</i>	<i>25,5%</i>	<i>44%</i>	<i>5%</i>	<i>100%</i>
Aubigny	468	622	56	5 660	6 806
Aurouer	1 126	1 508	440	360	3 434
Avermes	10 735	6 411	81 465	-	98 611
Bagneux	905	1 279	151	932	3 267
Bessay s/Allier	3 606	2 931	6 887	-	13 424
Besson	2 117	2 499	653	-	5 269
Bresnay	1 083	1 394	444	932	3 853
Bressolles	3 080	3 497	2 415	-	8 992
Chapeau	660	740	213	356	1 969
Chapelle aux Chasses	584	677	118	783	2 162
Château sur Allier	584	728	24	-	1 336
Chemilly	1 725	2 235	240	-	4 200
Chevagnes	1 799	1 688	866	-	4 353

MOULINS COMMUNAUTE

Conseil Communautaire
Séance du 08 décembre 2021

Chezy	647	519	2 732	-	3 898
Coulandon	1 891	2 316	728	-	4 935
Couzon	863	1 056	326	2 586	4 831
Dornes	3 945	5 033	1 595	1 319	11 892
Gannay sur Loire	1 147	1 243	484	-	2 874
Garnat sur Engièvre	1 951	2 637	488	1 358	6 434
Gennetines	1 799	2 256	693	-	4 748
Gouise	605	687	184	-	1 476
Limoise	544	761	196	2 532	4 033
Lurcy Lévis	5 320	4 796	8 060	1 430	19 606
Lusigny	4 634	4 874	4 603	-	14 111
Marigny	565	606	229	-	1 400
Montbeugny	1 838	2 472	1 794	697	6 801
Montilly	1 394	1 869	280	-	3 543
Moulins	53 935	56 239	76 735	941	187 850
Neuilly le Réal	4 008	4 757	1 563	-	10 328
Neure	542	764	130	2 192	3 628
Neuvy	4 778	6 216	1 808	-	12 802
Paray le Frésil	1 126	1 470	272	985	3 853
Pouzy Mésangy	1 204	1 524	287	2 363	5 378
Saint Ennemond	1 717	1 974	278	996	4 965
Saint Léopardin d'Augy	1 155	1 516	136	3 431	6 238
Saint Martin des Lais	347	301	931	-	1 579
Saint Parize en Viry	421	551	64	1 916	2 952
Souigny	4 965	5 713	5 679	210	16 567
Thiel sur Acolin	3 014	3 031	3 324	1 258	10 627
Toulon s/ Allier	3 080	2 161	10 927	-	16 168
Trevol	4 529	5 330	1 773	-	11 632
Veudre	1 349	1 121	843	951	4 264
Villeneuve s/ Allier	2 882	3 807	1 023	1 152	8 864
Yzeure	35 561	26 419	88 844	-	150 824
TOTAL	180 228	180 228	310 981	35 338	706 775

- **d'adopter** la répartition de la dotation de solidarité communautaire 2021 entre les communes conformément au tableau ci-dessous

MOULINS COMMUNAUTE

Conseil Communautaire
Séance du 08 décembre 2021

Communes	DSC 2021 (en €)
Aubigny	8 928
Aurouer	2 815
Avermes	101 620
Bagneux	3 118
Bessay s/Allier	18 259
Besson	2 782
Bresnay	3 728
Bressolles	4 394
Chapeau	4 522
Chapelle aux Chasses	1 363
Château sur Allier	1 407
Chemilly	2 347
Chevagnes	4 135
Chezy	2 359
Coulandon	3 351
Couzon	3 313
Dornes	10 797
Gannay sur Loire	2 660
Garnat sur Engièvre	4 791
Gennetines	2 573
Gouise	2 846
Limoise	5 681
Lurcy Lévis	20 680
Lusigny	13 183
Marigny	1 329
Montbeugny	5 304
Montilly	1 868
Moulins	181 534
Neuilly le Réal	7 972
Neure	2 202
Neuvy	6 846
Paray le Frésil	2 555
Pouzy Mésangy	4 689
Saint Ennemon	6 916

Saint Léopardin d'Augy	5 373
Saint Martin des Lais	1 544
Saint Parize en Viry	4 261
Souvigny	13 689
Thiel sur Acolin	11 125
Toulon s/ Allier	16 715
Trevol	6 144
Veurdre	5 973
Villeneuve s/ Allier	6 286
Yzeure	182 798
TOTAL	706 775

C.21.163 Aménagement des berges de l'Allier phase 3 – Abords de la Maison de la Rivière – Création d'une autorisation de programme/ Crédits de paiement

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la création de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement suivante, pour l'aménagement des berges de l'Allier phase 3 – Abords de la Maison de la Rivière



Aménagement des berges de l'Allier phase 3 – Abords de la Maison de la Rivière

	Coût opération TTC	2021	2022
DEPENSES	2 400 000	0	2 400 000
Travaux	2 400 000	0	2 400 000

C.21.164 Gens du voyage – Aménagement de l'aire sédentaires d'Yzeure – Création d'une autorisation de programme/ Crédits de paiement

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- D'approuver la création de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement suivante, pour les gens du voyage - aménagement de l'aire des sédentaires d'Yzeure.



Gens du voyage - Aménagement de l'aire des sédentaires d'Yzeure

	Coût opération HT	2021	2022
DEPENSES	950 000	0	950 000
Travaux	950 000	0	950 000

C.21.165 Compétence eau – Tarifs de vente de l'eau et des prestations associées pour 2022

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **de converger** en ce qui concerne le tarif de l'eau vers le tarif de 1.4315 € HT au terme de la période de lissage de 10 ans, hors hausse éventuelle du tarif de l'eau,
- **de converger** en ce qui concerne la part fixe vers le tarif de 36.01 € HT au terme de la période de lissage de 10 ans, hors hausse éventuelle de la part fixe,
- **de fixer les** tarifs de vente de l'eau, des fournitures et des prestations associés pour l'année 2022 de la manière suivante :

1/ Tarifs applicables aux usagers de Moulines :

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Prix du m3	0.70 € HT	0.73 € HT
Part fixe annuelle :		
- Compteur Ø 15 à 20	36.01 € HT	36.01 € HT
- Compteur Ø 30	44.68 € HT	44.68 € HT
- Compteur Ø 40	50.44 € HT	50.44 € HT
- Compteur Ø 50 à 80	113.22 € HT	113.22 € HT
- Compteur Ø 100 et au-delà	170.30 € HT	170.30 € HT

A ces tarifs, s'ajoutent la redevance pollution au profit de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la redevance de soutien d'Etiage Loire et Allier au profit de l'Etablissement Public Loire et la redevance au SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) ainsi que la TVA calculée au taux en vigueur.

2/ Tarifs applicables aux usagers d'Yzeure :

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Prix du m3		
- Particuliers :		
De 0 à 70 m3/an	1.3673 € HT	1.3673 € HT
> 70 m3	1.4315 € HT	1.4315 € HT

- Industriels (> 6000 m3/an)	1.4315 € HT	1.4315 € HT
- Administrations	1.4315 € HT	1.4315 € HT
- Compteurs ville Yzeure	1.3673 € HT	1.3673 € HT
Part fixe annuelle :		
- Compteur Ø 15 à 20		3.60 € HT
- Compteur Ø 30		4.47 € HT
- Compteur Ø 40		5.04 € HT
- Compteur Ø 50 à 80		11.32 € HT
- Compteur Ø 100 et au-delà		17.03 € HT

A ces tarifs, s'ajoutent la redevance pollution au profit de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la redevance de soutien d'Etiage Loire et Allier au profit de l'Etablissement Public Loire et la redevance au SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) ainsi que la TVA calculée au taux en vigueur.

3/ Vente d'eau en gros aux syndicats d'eau

Prix du m3	0.5356 € HT
------------	-------------

A ce tarif, s'ajoute la TVA calculée au taux en vigueur.

4/ Tarifs des fournitures et des prestations du service de l'eau :
Voir annexes dans la délibération

C.21.166 Tarifs de la redevance assainissement pour 2022

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De fixer les** tarifs de redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2022 conformément au tableau ci-dessus
- **D'appliquer** le taux de TVA en vigueur sur le tarif de la redevance, compte tenu de l'assujettissement du budget annexe Assainissement à la TVA.

- POLITIQUES CONTRACTUELLES :

C.21.167 Contrat de Territoire 2^{ème} Génération conclu avec le Département de l'Allier – approbation

Considérant que Moulins Communauté a souhaité solliciter ses communes membres afin de recueillir les projets d'envergure prêts à être déployés sur la période 2021-2024.

Au regard de cela, il est proposé d'affecter cette enveloppe comme suit :

Opérations	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Financement Contrat de Territoire
Travaux de réalisation d'une passe à poisson Rive Droite dans le cadre des travaux du 2 ^{ème} pont	Moulins Communauté	766 666,66 €	230 000 €
Berges 3 : Aménagement des abords de la maison de la rivière	Moulins Communauté	2 000 000 €	500 000 €
Accès pont de fer	Moulins Communauté	333 333,33 €	100 000 €
Aménagement d'une paillote sur les bords d'Allier	Moulins Communauté	200 000 €	60 000 €
Projet Santé Villes Hôpital	Evolea		600 000 €
Via Allier Phase 2	Moulins Communauté	2 833 333,33 €	566 667 €
Ovive	Moulins Communauté	250 000 €	41 361 €
Aménagement de pistes cyclables	Moulins Communauté	600 000 €	110 000 €
Archives Communautaires	Moulins Communauté	250 000 €	62 500 €
Aires des Gens du Voyage	Moulins Communauté	916 666,67 €	275 000 €

YZATIS	Commune d'Yzeure	391 666,66 €	97 917 €
Rénovation de la gendarmerie	Commune d'Yzeure	951 666,66 €	285 500 €
Parc de la Rigolée	Commune d'Avermes	110 000 €	33 000 €
Aménagement du centre de loisirs sans hébergement des Mounines	Ville de Moulins	1 333 333 €	300 000 €
Mise en œuvre de la stratégie urbaine et patrimoniale	Ville de Moulins	1 750 000 €	525 000 €
TOTAL		12 686 666,33 €	3 786 944 €

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les opérations fléchées dans le cadre du Contrat de Territoire 2^{ème} génération et le principe d'explicitier les dits projets dans des fiches-actions conformément à la demande du Département,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se référant à ce dossier ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à mener toutes les démarches pour demander et percevoir les subventions inscrites dans ce contrat.

- **RESSOURCES HUMAINES :**

C.21.168 Adoption de la nouvelle Charte du Télétravail

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **de valider** la nouvelle Charte du télétravail pour les agents de Moulins Communauté, selon les modalités définies dans la Charte annexée à la délibération.

C.21.169 Personnel communautaire : modification du tableau des effectifs

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **de créer :**
 - 2 postes permanents de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste permanent d'Educateur territorial des A.P.S. à temps complet
 - 1 poste permanent d'Educateur territorial des A.P.S. principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 2 postes permanents d'adjoint administratif à temps complet
- **de transformer :**
 - 1 poste temporaire de technicien à temps complet pour conclure un contrat de projet dans le cadre du programme ACTEE et de l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA créé par délibération du 8 avril 2021, en 1 poste temporaire de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, compte tenu du profil du candidat sélectionné

Afin de déterminer les niveaux de rémunérations des emplois pourvus au titre de l'article 3-3, il convient :

- **De fixer** la rémunération du poste de technicien principal de 2^{ème} classe assurant les fonctions de Technicien Bâtiments sur la base du 13^{ème} échelon de l'échelle indiciaire des techniciens principaux de 2^{ème} classe, associée au régime indemnitaire pouvant être perçu par les agents titulaires du grade.
- **D'inscrire** les budgets nécessaires au budget communautaire

- **ADMINISTRATION GENERALE :**

C.21.170 Commissions thématiques – Modification de la composition de la commission « Grands Travaux, Equipements sportifs et culturels »

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **De ne pas procéder** à la désignation au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du CGCT,
- **De désigner** Alain DEGUELLE membre de la Commission « Grands Travaux, Equipements sportifs et culturels »

C.21.171 Modification du représentant de Moulins Communauté au sein du conseil d'administration du Collège Anne de Beaujeu

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **De ne pas procéder** à la désignation d'un nouveau délégué communautaire au sein du Conseil d'Administration du Collège Anne de Beaujeu au scrutin secret,
- **De désigner** Monsieur Johnny KARI, pour siéger comme représentant de Moulins Communauté au sein du Conseil d'Administration du Collège de Anne de Beaujeu.

C.21.172 Conseil d'administration d'EVOLEA – Désignation des candidats au poste d'administrateur – changement

Mme MARTINS Nathalie et Mr DENIZOT Alain n'ont pas pris part au vote.

Mmes Annick DELIGEARD, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND et Mrs Pierre-André PERISSOL, René MARTIN, Noël PRUGNAUD ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **De modifier** la délibération n°C.20.153 du 8 octobre 2020 relative aux candidats aux postes d'administrateurs appelés à siéger au sein du conseil d'administration de EVOLEA,
- **De ne pas procéder** à la désignation des membres de la Conseil d'administration de la Société EVOLEA au scrutin secret,
- **De désigner** Monsieur Romain BERNARD, pour siéger comme représentant permanent de Moulins Communauté au sein de la société coopérative d'HLM EVOLEA.

C.21.173 Désignation du représentant permanent de Moulins Communauté pour siéger au sein de la Société TéHa

Mme MARTINS Nathalie et Mr DENIZOT Alain n'ont pas pris part au vote.

Mmes Annick DELIGEARD, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND et Mrs Pierre-André PERISSOL, René MARTIN, Noël PRUGNAUD ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **De ne pas procéder** à la désignation d'un représentant permanent de Moulins Communauté pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la société « TéHa »
- **De désigner** Madame Annick DELIGEARD pour siéger au sein Du Conseil d'Administration de la société « TéHa ».
- **AMENAGEMENT/ URBANISME/ HABITAT/ TRAVAUX :**

C.21.174 Liquidation de Moulins Habitat Office Public de l'Habitat – Approbation du rapport du liquidateur au titre de l'exercice 2020

Mme MARTINS Nathalie et Mr DENIZOT Alain n'ont pas pris part au vote.

Mmes Annick DELIGEARD, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND et Mrs Pierre-André PERISSOL, René MARTIN, Noël PRUGNAUD ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le compte financier et le rapport du liquidateur de l'office public de l'habitat « Moulins Habitat » au titre de l'exercice 2020,
- **de donner** quitus au liquidateur de sa gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020

C.21.175 Liquidation de Moulins Habitat Office Public de l'Habitat – Approbation du rapport du liquidateur arrêté au 15 juillet 2021 (clôture de la liquidation)

Mme MARTINS Nathalie et Mr DENIZOT Alain n'ont pas pris part au vote.

Mmes Annick DELIGEARD, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND et Mrs Pierre-André PERISSOL, Noël PRUGNAUD, René MARTIN ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le compte-rendu du liquidateur sur le compte financier de clôture de liquidation de l'office public de l'habitat « Moulins Habitat » arrêté au 15 juillet 2021
- **de donner** quitus au liquidateur de sa gestion au titre de la clôture de la liquidation

C.21.176 Liquidation de Moulins Habitat Office Public de l'Habitat – Approbation du projet de convention d'utilisation de l'excédent de Moulins Habitat entre l'Etat, l'attributaire et le destinataire de l'excédent de liquidation

Mme MARTINS Nathalie et Mr DENIZOT Alain n'ont pas pris part au vote.

Mmes Annick DELIGEARD, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND et Mrs Pierre-André PERISSOL, Noël PRUGNAUD, René MARTIN ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** les termes du projet de convention d'utilisation de l'excédent de l'office public de l'habitat de Moulins Communauté "Moulins Habitat" entre le représentant de l'État dans le département, Moulins Communauté, attributaire et EVOLEA, destinataire de l'excédent de liquidation, lequel ressort, dans le compte financier de clôture de liquidation arrêté au 15 juillet 2021 et approuvé, à un montant de 78 850 481,88 euros ;
- **d'approuver** l'affectation de cet excédent de liquidation comme suit :
 - d'une part à la reconstitution du solde non amorti des subventions perçues précédemment par Moulins Habitat pour les opérations de logements locatifs sociaux pour un montant de 34 431 699,62 €,
 - et d'autre part au financement des opérations de développement, d'amélioration et de démolition des logements locatifs sociaux pour un montant estimé à 44 418 782,26 €.
- **d'autoriser** le représentant de Monsieur le Président à conclure et exécuter la convention d'utilisation de l'excédent de liquidation de l'office public de l'habitat de Moulins Communauté "Moulins Habitat", les pièces annexes et tout document y afférent
- **d'autoriser** le représentant de Monsieur le Président à procéder aux mesures de publicité requises pour la présente délibération et à procéder à l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de la délibération.

C.21.177 Convention d'Utilité Sociale (CUS) d'Evoléa

Mme MARTINS Nathalie et Mr DENIZOT Alain n'ont pas pris part au vote.

Mmes Annick DELIGEARD, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND et Mrs Pierre-André PERISSOL, Noël PRUGNAUD, René MARTIN ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à la majorité absolue (3 CONTRE : Mme Annie CHARMANT et Mrs Stefan LUNTE, Damien JACQUET ; 8 ABSTENTIONS : Mmes Anne KEBOUR, Véronique RIBIER, Laëticia PLANCHE et Mrs Yannick MONNET, Alain VIRLOGEUX, Michel CLAIRE, Bruno NANCEY, François LARRIERE-SEYS) :

- **d'approuver** les termes de la convention d'utilité sociale 2021-2026 d'Evoléa
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer cette convention d'utilité sociale ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier
- **HABITAT :**

C.21.178 Convention d'Utilité Sociale (CUS) d'Allier Habitat

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à la majorité absolue (3 ABSTENTIONS : Mme Annie CHARMANT et Mrs Stefan LUNTE, Damien JACQUET) :

- **d'approuver** les termes de la convention d'utilité sociale 2021-2026 d'Allier Habitat
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer cette convention d'utilité sociale ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier
- **AMENAGEMENT/ URBANISME/ HABITAT/ TRAVAUX :**

C.21.179 Bilan Acquisitions – Cessions année 2019

Considérant qu'au cours de l'année 2019 Moulins Communauté a procédé à l'acquisition de biens immobiliers afin d'optimiser la gestion de son patrimoine :

En matière d'acquisition :

- L'acquisition du terrain sis 136 rue de Lyon à Moulins (parcelle AZ 290) à la Sarl la Pérouse dans le cadre du projet d'aménagement des berges de l'Allier
- L'acquisition de la parcelle BC 420 sise 133 rue des Garceaux à Moulins à Evoléa
- L'acquisition des parcelles AA27, AA28, AA29 et AA30, situées à la Prise d'eau à Toulon sur Allier à la SC des Berges,

En matière de vente :

- Néant
-

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **De prendre acte** du « Bilan des cessions et des acquisitions » pour l'année 2019.

C.21.180 Bilan Acquisitions – Cession année 2020

Considérant qu'au cours de l'année 2020 Moulins Communauté a procédé à l'acquisition de biens immobiliers afin d'optimiser la gestion de son patrimoine :

En matière d'acquisition :

- Néant

En matière de vente :

- Néant

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **De prendre acte** du « Bilan des cessions et des acquisitions » pour l'année 2020.

C.21.181 Cession du terrain situé au lieu – dit « Les Petits Vernats » à Avermes (Partie de la parcelle ZB 77) – Au profit de Frigorifiques de Moulins

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la cession d'une partie de la parcelle ZB 77p sur la commune d'Avermes, lieu-dit les Petits Vernats d'une superficie totale d'environ 30 025 m² (la superficie exacte sera déterminée par un document d'arpentage) au profit de la Société Frigorifiques de Moulins pour la somme de 450 375 €, soit 15 €/m²,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Il est précisé que les frais inhérents à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur.

C.21.182 cession d'une partie de la parcelle ZB 263 et d'une partie de la parcelle ZB 77 situées au lieu-dit « Les Petits Vernats » à Avermes au profit de la société FONCIASOL

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à la majorité absolue (9 CONTRE : Mmes Anne KEBOUR, Véronique RIBIER, Laëtitia PLANCHE et Mrs Yannick MONNET, Alain VIRLOGEUX, Michel CLAIRE, Bruno NANCEY, François LARRIERE-SEYS, Jean-Luc GAUTHIER) :

- **D'approuver** la cession d'une partie de la parcelle ZB 263 sur la commune d'Avermes, lieu-dit « les Petits Vernats » pour une superficie d'environ 120 410 m² au profit de la société FONCIASOL dans le cadre de son projet d'installation, pour la somme de 1 444 920 €, soit 12 €/m²,
- **D'autoriser** le Président ou la vice-présidente déléguée à l'Aménagement du territoire – Ruralité - Urbanisme à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Il est précisé que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

C.21.183 Cession du terrain situé au lieu – dit Les Petits Vernats à Avermes (Partie de la Parcelle ZB 263) au profit de MEWA

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la cession d'une partie de la parcelle ZB 263 sur la commune d'Avermes, lieu-dit « les Petits Vernats » pour une superficie d'environ 33160 m² au profit de la société MEWA dans le cadre de leur constitution de réserve foncière, pour la somme de 497 400 €, soit 15 €/m²,
- **D'autoriser** le Président ou la vice-présidente déléguée à l'Aménagement du territoire – Ruralité - Urbanisme à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Il est précisé que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

- **DEUXIEME PONT :**

C.21.184 Avenant n°1 à la convention technique entre le Conseil Départemental 03 et Moulins Communauté pour le 2^{ème} pont

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant n° 1 à la convention technique de partenariat « nouveau franchissement de l'Allier à Moulins et ses aménagements » joint en annexe,
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer ledit avenant n°1
- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

C.21.185 Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) : convention avec le Conseil Départemental de l'Allier – Renouvellement du dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental relative à l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer la convention de partenariat.

C.21.186 Aide à l'Immobilier d'Entreprises pour la redynamisation des activités commerciales de centre – ville – renouvellement du dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental relative à l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-Président en charge du Développement Économique à signer la convention de partenariat.

C.21.187 Attribution de diverses subventions au titre de l'année 2021 – Complément à la liste de la délibération n° C.21.37 du 8 avril 2021

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver et d'autoriser** les subventions, au titre de l'année 2021, aux associations et organismes mentionnés ci-dessous :

Organismes	Montant de la subvention
Alsoni Conseil Elevage	2 000€
Jeunes Agriculteurs de l'Allier	1 000€
Musée du Batiment	2 000€
ROMYA	6 000€

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget.

- **PATRIMOINE :**

C.21.188 Règlement d'attribution – Fonds de concours pour la restauration des objets mobiliers

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le règlement relatif au fonds de concours pour la restauration des objets mobiliers ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à mettre en œuvre les procédures indiquées dans ce règlement ;
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au fonds de concours aux exercices budgétaires concernés.

Annexes : règlement du fonds de concours et constitution de la Commission Aménagement, Ruralité, Urbanisme et Habitat

C.21.189 Soutien de Moulins Communauté à la candidature des Sites Clunisiens dont fait partie Souvigny à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le soutien de Moulins Communauté à la Fédération Européennes des Sites Clunisiens et à la candidature de « Cluny et les sites clunisiens européens » dont Souvigny fait partie, à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.
- **D'autoriser** le versement chaque année jusqu'à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco d'une somme de 5 000 euros, et ce à partir de l'année 2022.

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce soutien,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires aux exercices budgétaires concernés.

C.21.190 Convention de partenariat commercial avec l'Office de tourisme de Moulins et sa Région

Mmes Camille CORTEGGIANI, Bernadette MARTIN et Mrs Michel BARBARIN, Alain BORDE, François LARRIERE-SEYS ne prennent pas part au vote.

Mmes Annick DELIGEARD, Carine BARILLET, Véronique LAFORET, Annie CHARMANT et Mrs Philippe TOURET, Philippe PRUGNEAU, Frédéric VERDIER, Philippe BOISMENU, Alain DEGUELLE ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention entre Moulins Communauté et l'Office de tourisme de Moulins et sa région pour la vente des tickets de visites guidées, la location des audio guides, la vente de cartes patrimoine, ainsi que pour le forfait pour les groupes et les visiteurs individuels, les réductions accordées aux porteurs de City Pass et de pass Ambassadeurs pour 2022.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention
- **D'inscrire** les crédits au budget des exercices concernés
- **SANTE – SOLIDARITE :**

C.21.191 Convention d'objectifs et de financement entre la CAF de l'Allier et Moulins Communauté dans le cadre de la Ctg Communautaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de financements avec la CAF de l'Allier énonçant les modalités du cofinancement de la CAF de l'Allier pour la coordination de la Ctg communautaire ci-annexée,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits aux exercices concernés.

C.21.192 Convention de partenariat entre EVOLEA et Moulins Communauté – Projet Santé Villes Hôpital : Avenant n°2

Mme Nathalie MARTINS et Mr Alain DENIZOT n'ont pas pris part au vote.

Mmes Annick DELIGEARD, Dominique LEGRAND, Nicole TABUTIN et Mrs Pierre-André PERISSOL, René MARTIN, Noël PRUGNAUD, ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à la majorité absolue (3 ABSTENTIONS : Mme Annie CHARMANT et Mrs Stefan LUNTE, Damien JACQUET) :

- **De procéder** à la suppression du comité de suivi ; étant entendu que le suivi du projet sera fait dans le cadre de la commission santé – solidarité – politique de la ville.
- **D'approuver** l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre EVOLEA et Moulins Communauté – Projet Santé Villes Hôpital comprenant les tableaux financiers récapitulatifs de l'opération (joint en annexe),
- **D'autoriser** Julien CARPENTIER à signer ledit avenant,
- **D'autoriser** pour la réalisation du Projet Santé Villes Hôpital, le versement d'une subvention d'équipement de Moulins Communauté au maître d'ouvrage du projet EVOLEA :
 - o pour un montant de 200Keuros au titre de l'opération d'aménagement

- et un montant de 176Keuros au titre de l'opération de construction de la Structure de Santé
- **D'inscrire** les crédits au budget de l'exercice concerné,
- **POLITIQUE DE LA VILLE :**

C.21.193 Fonds de participation des habitants – Approbation des membres du comité consultatif

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'acter** le représentant des co-financeurs
- **D'acter** la liste des membres actifs du comité consultatif
- **TRANSPORTS :**

C.21.194 Présentation du rapport annuel d'accessibilité de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le rapport pluriannuel d'accessibilité annexé à la délibération.

La séance est levée à 21h00.